

J-90

avant l'inauguration du

COLLÈGE JEAN-MOULIN



Aubervilliers



Les travaux s'achèvent. En à peine deux ans est sorti de terre un tout nouveau collège, qui va non seulement changer la physionomie du quartier mais aussi améliorer la vie de ses habitants grâce aux aménagements urbains prévus et à ses équipements culturels et sportifs ouverts sur la ville. Le tout en respectant les normes fixées par le Conseil général sur les chantiers à faible nuisance. Inauguré à la rentrée, comme 11 autres établissements, il fait partie d'un Plan exceptionnel d'investissement en faveur des collèges de 723 millions d'euros, adopté par le Conseil général en 2010. Un programme ambitieux, à la hauteur des besoins et enjeux éducatifs du département.

LES ÉTAPES DU CHANTIER



Préparation du terrain / Juillet 2012 / Le chantier débute par la démolition du plateau sportif puis la dépollution du site. Les bâtiments scolaires sont quant à eux conservés, afin de permettre aux élèves de continuer d'étudier dans leur ancien collège le temps des travaux. Ils ne seront détruits qu'à la rentrée prochaine.

Gros œuvre / Février 2013 / Premières étapes de la construction des nouveaux bâtiments, le terrassement et les fondations sont effectués.



L'infrastructure du sous-sol et du rez-de-chaussée est ensuite réalisée, puis c'est au tour de la superstructure supportant les étages supérieurs. Fin 2013, toiture et menuiseries extérieures habillent le nouveau bâtiment. Il est donc désormais « hors d'eau » et « hors d'air », c'est-à-dire protégé du vent et des intempéries.



Second œuvre / Début 2014 / L'installation des réseaux de plomberie et d'électricité commence avec, dans le même temps la mise en place du traitement d'air et des installations de chauffage. Les six logements de fonction et l'enceinte du collège sont également érigés.



Actuellement. Les travaux de l'intérieur du collège concernant les revêtements, le carrelage mais aussi les faux-plafonds et la peinture sont en cours.



Stéphane Troussel, président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

« Quelle joie de voir nos collèges changer de visage et de pouvoir ainsi offrir aux jeunes d'Aubervilliers un environnement éducatif ambitieux, propice à leur épanouissement et à leur réussite. »



Ouverture / Septembre 2014 / Les élèves rentreront dans leur nouveau collège à la rentrée 2014 et le plateau sportif sortira de terre à partir de cette période.

LES IMPACTS DU COLLÈGE SUR MON QUARTIER

Par son architecture, son accès repensé et sécurisé, ses espaces verts, ses équipements partagés et ses aménagements urbains, le nouveau collège Jean-Moulin a été conçu pour participer à la transformation et à la valorisation de son quartier. Un choix volontaire du Conseil général, afin que ses investissements bénéficient au plus grand nombre.

Un collège bien dans sa ville et partie intégrante de son environnement. Ce principe est au cœur de la nouvelle architecture éducative imaginée par le Conseil général. C'est pourquoi les architectes ont conçu des bâtiments aux **volumes équilibrés, à l'architecture douce et harmonieuse** et comptant de nombreux **espaces verts**, de façon à améliorer la qualité paysagère du quartier et offrir une respiration bienvenue au milieu de ce tissu urbain très dense.

La rue Henri-Barbusse transformée

Dans cet esprit, le trottoir de la rue Henri-Barbusse sera également élargi, ce qui permettra la plantation de deux alignements d'arbres. **Placé légèrement en retrait, l'accès au collège s'y fera par un double parvis, extérieur et intérieur,** de façon à constituer un lieu d'attente pour les élèves, sans que ceux-ci ne gênent par leur présence les autres utilisateurs de l'espace public. La sécurité et le **confort de tous seront ainsi**



assurés, et encore renforcés par le surélévement des passages piétons et l'apposition de plots empêchant les stationnements sauvages.

Le réseau d'assainissement réhabilité

Un investissement de près d'un million d'euros a par ailleurs été réalisé pour déplacer, mais aussi réhabiliter et élargir certaines portions du réseau d'assainissement se trouvant sous le terrain du collège, et sur lequel des fissures avaient été détectées. Soit autant d'aménagements annexes au collège, mais qui, conjugués à l'ouverture de certains de ses équipements (lire ci-dessous), feront de lui et de ses environs un lieu plus agréable à vivre, plus profitable et plus sûr, pour ses usagers comme pour ses riverains.

DES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS

Ouvrir le collège sur la ville pour permettre à tous de bénéficier de ses équipements en dehors des heures de cours. C'est l'idée qu'a eue le Conseil général pour répondre aux besoins culturels et sportifs des



**ESPACE
PARTAGÉ**



habitants du département. Une initiative qui semble tomber sous le sens, mais est pourtant inédite. Le collège Jean-Moulin disposera ainsi d'une salle polyvalente de 100 personnes, d'une autre pour les expositions, d'un bureau des parents, d'un pôle sportif comprenant une salle de 360 m² (avec mur d'escalade, tables de ping-pong, poteaux de volley et

de badminton, etc.). Un plateau sportif extérieur de 1 800 m² (dédié à l'athlétisme, au hand-ball et au basket), une mare et un jardin pédagogiques compléteront ses équipements. Pouvant fonctionner de façon autonome, ils seront mis à disposition d'utilisateurs extérieurs, selon des modalités en cours de discussion entre le Conseil général et la Ville.

ART POUR TOUS

1%
ARTIS-
TIQUE

Pour rendre la création contemporaine accessible à tous, **la reconstruction**

du collège s'accompagne d'un investissement fort du Conseil général en faveur de l'art.

Le collège Jean-Moulin s'enrichira ainsi des œuvres de Patrick Bernier et Olive Martin, dont la principale, une sculpture tactile inspirée des ceintures de perles de peuples nord-amérindiens, pourra être contemplée depuis la cour.



EN IMAGES

Retrouvez votre futur collège en vidéo sur www.seine-saint-denis.fr (rubrique Collèges). Rendez-vous également sur le site pour vous **inscrire à la newsletter « Bienvenue au collège » et recevoir des informations personnalisées.**

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une structure bois a été choisie pour les logements de fonction. En effet, ces panneaux esthétiques et écologiques sont de plus des isolants thermiques et permettent donc une économie d'énergie.

CE QU'IL EN PENSE



Gilles Hamet
Chargé d'opération
Conseil général de
la Seine-Saint-Denis

« L'implantation du projet a permis de maintenir les élèves dans leurs locaux pendant toute la phase de travaux. C'était une des principales difficultés de ce chantier, mais elle a été parfaitement maîtrisée et il n'y a pas eu de problème de cohabitation. »



Ce chantier compte 3609 tonnes de matériaux démolis pour la structure de l'existant dont **3 504 tonnes de béton et 105 tonnes d'acier.**

UN CHANTIER PROPRE, ÉCOLOGIQUE, EXEMPLAIRE

CE QU'IL EN PENSE



Nicolas Laspougeas

Conducteur principal du chantier Eiffage construction
La réduction des nuisances a-t-elle été une préoccupation importante?
Oui, clairement. La démarche est intégrée très en amont dans le processus, avec une sensibilisation permanente de l'ensemble des acteurs. L'information par anticipation et la prise en compte des préoccupations des riverains s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue de l'impact de nos travaux.

Une démarche globale a-t-elle été élaborée?

Nous appliquons une charte de chantier à faible impact environnemental qui permet d'optimiser la qualité du chantier et de minimiser ses nuisances pour le personnel, le voisinage et l'environnement. Elle porte sur l'information des riverains et du personnel, la gestion des déchets, la maîtrise du bruit, la limitation des pollutions (sol, eau, air et pollution visuelle) et des perturbations de la vie de quartier. L'ensemble des acteurs est sensibilisé aux « bonnes pratiques », grâce notamment à un livret d'accueil et à des affiches.



Des prémurs isolés ont été utilisés permettant une rapidité d'action sur le chantier; partiellement préfabriqués, cela permet en plus de limiter les nuisances.

TRI & RECYCLAGE

Extrêmement nombreux, les déchets d'un chantier doivent être triés et stockés selon leur type et dangerosité, et les emballages des matériaux (cartons, plastiques, etc.) doivent être recyclés. À cette réglementation qui s'impose à toute entreprise, le Conseil général a ajouté un niveau d'exigence supplémentaire afin que **50 % au moins des déchets soient valorisés**, dont un minimum de 20% par des filières de traitement pour être réemployés (c'est-à-dire, par exemple, pour que le béton soit concassé pour servir de remblai).

FAIBLE NUISANCE

Bruits, vibrations, salissures, encombrement, etc. Un chantier apporte son lot de nuisances. Pour les limiter, le Conseil général a prévu de nombreuses dispositions telles que, par exemple, **l'emploi de matériel le moins bruyant possible et électrique** plutôt que pneumatique, un dispositif de **nettoyage des roues** des engins avant qu'ils ne quittent le chantier, l'élaboration avec les villes d'un schéma de circulation, etc. En cas de plaintes, le constructeur est par ailleurs tenu de prendre des mesures supplémentaires.

INFORMATION & MÉDIATION

Préoccupation constante, l'information et la prise en compte des doléances des riverains et usagers se sont faites à travers des panneaux sur l'espace public, des articles sur le site Internet du Département, des brochures dans les boîtes aux lettres, des réunions publiques, une boîte de plaintes à l'entrée du terrain, etc. Et si le constructeur est le responsable du chantier, **le Conseil général avait également nommé un médiateur**, afin de gérer d'éventuelles difficultés et de s'assurer du dédommagement des riverains lésés.

DES CHANTIERS CRÉATEURS D'EMPLOIS



Parce que l'emploi est une priorité majeure du Conseil général, les contrats passés avec les constructeurs des 12 collèges ouvrant à la rentrée intègrent des dispositions ambitieuses et souvent innovantes en faveur du tissu économique et des personnes en insertion. Revue de détails...



Artisans, TPE et PME (très petites, petites et moyennes entreprises) n'ont pas été oubliés lors des discussions entourant la signature des contrats. C'est en effet l'équivalent de 30 à 35 % des dépenses d'investissement que les constructeurs Fayat et Eiffage leur sous-traitent. Voulu par le Conseil général pour favoriser le tissu économique et l'emploi, la mesure s'applique durant les phases de conception (architectes, études, diagnostics, etc.) et de construction des collèges (terrassement, fondations, démolition, coffrage, etc.). Et d'autres encore ont été prévues pour la maintenance et l'entretien des bâtiments.

Pour favoriser l'insertion d'une diversité de public, et notamment des personnes les plus éloignées de l'em-

ploi, différentes actions ont également été menées, aussi ambitieuses en volume (1 55 000 heures) qu'en qualité, puisque la plupart inclut un accompagnement et une formation. Deux d'entre elles relèvent d'ailleurs de véritables innovations sociales, en créant des dispositifs qui n'existaient pas. C'est le cas des chantiers d'insertion pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, pour lesquelles une formation sur mesure a été conçue, ainsi que du parcours individuel proposé à titre expérimental à trois jeunes au niveau scolaire inférieur au bac et qui aboutira à l'obtention d'un BTS de chef de chantier.

Une démarche qui, là encore, est amenée à se poursuivre, dans la vie quotidienne du collège comme dans les futurs partenariats avec les constructeurs.

EN CHIFFRES

30 à 35%

C'est la proportion du coût de conception et de réalisation des collèges qui a été réservée par contrat à des artisans, des très petites, petites ou moyennes entreprises.

155 000 heures

d'insertion sont programmées sur les 12 chantiers de collège du PEI, réparties en contrats d'alternance, chantiers d'insertion, parcours individuels et sous-traitance à des associations ou entreprises d'insertion.

9 structures

d'insertion se sont impliquées et regroupées pour élaborer collectivement une offre de chantiers d'insertion aux constructeurs et des formations à leurs bénéficiaires.

LE COLLÈGE DE MON QUARTIER

Fiche d'identité du collège

Le collège d'Aubervilliers aura une capacité de **700 élèves** et y seront servis **400 repas** par jour. Celui-ci comprendra **19 salles** banalisées et **8 salles** complètement informatisées, il disposera aussi d'une SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté) de **64 élèves** avec deux champs professionnels :

- hygiène alimentaire services
- production industrielle

Il sera équipé d'un vidéoprojecteur interactif dans chaque salle de classe, une imprimante 3D en technologie, un vidéoprojecteur 3D dans la salle polyvalente. Et possédera aussi **233 tablettes** numériques ainsi que de deux écrans à affichage dynamique.

Les travaux ont une valeur de **28,531 M€** TTC avec une surface du terrain de **17 621 m²**.



Le + du collège

Le collège disposera d'un véritable équipement sportif, inexistant actuellement, avec une salle d'Éducation Physique et Sportive de **360 m²**, un plateau sportif extérieur dont un terrain de handball et deux terrains de basket couverts.

Les chiffres du PEI

723M€

C'est le montant du Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI) qui sera consacré sur **5 ans** à la construction, la rénovation et la numérisation des collèges.

17M€

C'est le montant global consacré par le Conseil général pour les travaux dans les collèges en **2014**.

1 pour 2

Il y aura un ordinateur pour deux collégiens pour cette rentrée scolaire 2014.

21

C'est le nombre d'opérations de rénovation prévues d'ici **2015**.

145M€

C'est la somme dédiée aux travaux de modernisation pour les collèges de **2010 à 2015**.



Infos utiles

Vous pouvez retrouver une présentation des nouveaux bâtiments du collège et du chantier, accompagnée de photos et vidéos sur le site du Conseil général (www.seine-saint-denis.fr/Le-College-Jean-Moulin-a.html). **Et pour en savoir plus sur le collège en lui-même**, retrouvez le blog de ses élèves sur <http://lewebpedagogique.com/radioblog/>